   

**Informations**

**Mon dossier**

Pour plus d’informations sur **rendez-vous :**

Mairie de Genay BP 71

69 726 Genay Cedex [**contact@villedegenay.com**](mailto:contact@villedegenay.com) **04-72-08-78-88**

**Ouverture**

Lundi/Mardi/Jeudi

08h30-12h00 et 13h30-17h00

Mercredi 08h30-12h00



**JARDINS FAMILIAUX :**

INSCRIPTION

Vendredi

08h30-12h00 et 13h30-16h00

Samedi 09h00-11h30







   

**C’est le printemps, les jardins familiaux**

**Formulaire de demande**

Cultiver son jardin, produire ses légumes, les cuisiner(...) est une manière de redécouvrir le contenu de son assiette. C’est aussi l’occasion d’améliorer son alimentation, de découvrir ou redécouvrir l’origine des produits, les saisons et de s’intéresser aux questions environnementales.

La création de jardins familiaux répond à ces enjeux. Leur mise à disposition des ganathain(e)s tâche de répondre aux attentes des habitant(e)s qui n’ont pas la chance de bénéficier d’un extérieur. Ils représentent un réel outil de réappropriation des espaces collectifs. C’est aussi un moyen pour développer une plus grande autonomie financière, sociale et alimentaire.

**Merci de remplir ce document, joindre toutes les pièces justificatives à fournir et prendre contact avec le Service Espaces Verts (06-71-98-47-87 / espaces.verts@villedegenay.com) pour établir un rendez-vous de dépôt du dossier, remise des clés ainsi qu’un état des lieux entrant.**

**MES NOTES :**



# Coordonnées du demandeur

**sortent de terre !**

Date de la demande : ...../...../.........

NOM.......................................... PRÉNOM....................................... Date de naissance : ...../...../.........

Adresse 69730 GENAY

Tel.: ........................................... Mail : .....................................................................

Nombre de personnes dans le foyer : .............

# Pièces à joindre à votre demande

* Photocopie de la carte d’identité du demandeur ;
* Justificatif de domicile (facture de téléphone, EDF, quittance de loyer ) ;
* Attestation sur l’honneur de non possession de jardin à son domicile, et non location d’un autre jardin familiale ;
* Un justificatif d’attestation d’assurance pour la parcelle couvrant les dégâts des eaux et incendies
* Signature du règlement intérieur.

Cadre réservé à l’administration